

SYNTHESE DE L'AUDIT DU PANEL MEDIAMAT ET MEDIAMAT'THEMATIK 2017

Le panel Médiamat / Médiamat'Thématic a pour objectif de mesurer l'audience individuelle à domicile des chaînes de télévision. Le CESP souligne que le champ de la mesure exclut toutes les consommations de la télévision (live ou en différé) effectuées sur d'autres supports que les récepteurs TV (écoute via Internet, sur un ordinateur, une tablette, un smartphone...) à domicile ou hors du domicile.

Les résultats d'audience sont publiés sur une base quotidienne pour les chaînes nationales « hertziennes » et pour certaines chaînes de la TNT (Médiamat), semestrielle pour les chaînes du câble et du satellite (Médiamat'Thématic) et selon une périodicité adaptée aux besoins des clients, pour les autres chaînes de la TNT.

Le présent audit couvre l'année 2017. Le marquage des chaînes disposant d'un service de télévision de rattrapage ou « catch-up sur écran de télévision » débuté à partir de septembre 2014, se poursuit. Fin 2016, 73 chaînes avaient procédé à un marquage de leur service de catch-up, fin 2017, on en dénombre 78. La mesure de l'audience de la catch-up a été harmonisée en 2016.

Le CESP rappelle que la méthodologie et les résultats propres aux sur-échantillons régionaux spécifiques à la chaîne « France 3 » sont hors champ de l'audit, ainsi que les résultats publiés par Médiamétrie, pour des clients spécifiques, sur des univers ad hoc (du type Médiamat Editeurs).

A partir de ses différents contrôles et analyses sur l'exercice du panel Médiamat / Médiamat'Thématic :

Le CESP considère satisfaisants en 2017 :

- la qualité des formations à Intelcia qui permet à l'équipe des enquêteurs de gagner en compétence,
- la formation, le suivi, l'encadrement et le travail des enquêteurs sur toutes les phases d'enquêtes,
- l'utilisation de sources qualifiées de numéros de téléphone pour faciliter le ciblage des pré-recrutements en phase d'éligibilité,
- l'amélioration du taux d'acceptation pour participer au panel obtenu en phase 2 suite à la phase de pré-recrutement : 42,1% en 2017 vs 37,1% en 2016,
- le taux important des cas traités dans les contrôles de participation des foyers et la bonne répartition des contrôles sur tous les types d'anomalies détectées,
- la proportion de foyers répondants effectifs quotidiens pour le calcul des résultats d'audience (90,8% de foyers répondants effectifs en moyenne).

Le CESP émet des réserves sur :

- La part des foyers présents dans le panel depuis 10 ans ou plus (9,9% des foyers recrutés en 2007 et avant)
- La structure du panel en termes :
 - ▶ de multi-équipement en télévision active qui reste sous représenté de 2,9 points, de possession d'ordinateur surreprésentée de 3,8 points, de possession de tablette surreprésentée de 6,3 points,
 - ▶ de modes de réception TV avec une surreprésentation de 4,2 points des foyers recevant la télévision par ADSL et une sous-représentation de 2,6 points des foyers recevant la télévision par satellite sans abonnement et de 2,7 points des foyers recevant la télévision par le câble. Ces critères ne sont plus suivis depuis septembre 2017. Notons que les foyers recevant la télévision par ADSL ou fibre optique ou le câble par abonnement (nouveau critère en 2017) sont surreprésentés de 3,1 points.

- ▶ Bien que certains de ces critères soient pris en compte dans le redressement¹, ces différences d'équipement peuvent entraîner des biais dans les résultats issus du panel.
- ▶ La structure en âge des individus n'est pas entièrement corrigée par le redressement lorsque l'on regarde la répartition des individus à l'intérieur des tranches d'âges.

Le CESP recommande :

- de mener des analyses pour comprendre les raisons du niveau toujours important des foyers non-répondants sur une période cumulée supérieure ou égale à 1 mois (34,5% des foyers à panel constant),
- d'initier d'ici la fin de l'année un focus spécifique réalisé par le CESP pour mener des analyses approfondies afin d'investiguer si certains comportements peuvent être liés à la durée de panélisation. Dans le cas où ces analyses ne pourraient pas être menées, limiter la durée de panélisation, *a minima* à moins de 10 ans,
- de poursuivre les efforts entrepris en matière de recrutement pour rééquilibrer la structure du panel :
 - ▶ en améliorant la représentativité de l'échantillon sur certains équipements sur ou sous représentés, en particulier la possession d'ordinateur et de tablette, le multi-équipement en télévision active,
 - ▶ en représentant mieux les foyers sur les critères d'âges et d'activité de la personne de référence et les individus âgés de 18 à 34 ans,
 - ▶ Le CESP recommande de suivre les équipements des panélistes Médiamat concernant les abonnements à de nouveaux services (notamment OTT de type Netflix) et les nouveaux équipements (de type Apple TV, Chromecast, Smart TV connectée...) afin de vérifier si le panel Médiamat est représentatif de la population sur ces équipements.
- de tester un nouveau redressement sur l'âge de l'individu qui permette de mieux corriger la structure des échantillons répondants sur ce critère et garantir la bonne représentativité des comportements TV au sein des cibles utilisées par le marché,
- d'organiser avec le CESP des visites foyer afin de vérifier le bon fonctionnement du matériel de mesure et la bonne compréhension des consignes de participation.

Le CESP recommande aux utilisateurs :

- d'être vigilants, comme pour toutes les enquêtes, dans l'exploitation des résultats du panel sur des cibles à faibles effectifs et des chaînes à faible audience,
- de suivre les recommandations de la note du CESP portant sur les tailles minimales des cibles.

Enfin, le CESP souhaite pouvoir commencer ses travaux d'audit sur la mesure « 4 écrans ».

Le Comité Scientifique
Le 3 juillet 2018

¹ 7 critères d'équipement : réception ADSL/FO/Câble, équipé ordinateur, équipé multi-Tv actives, Abonné Canalsat, Abonné Canal, Equipé IRD disque dur, Concurrence étendue/concurrence limitée.